

Les parcs nationaux, éléments clés dans toute stratégie ambitieuse de préservation de la biodiversité

Robert Barbault

L'histoire de la protection de la nature fait généralement des parcs nationaux le symbole même de toute politique en ce domaine – ce que l'on appelle aujourd'hui biodiversité.

Pourtant, il arrive que dans certains milieux supposés éclairés on mette en doute l'intérêt ou la pertinence des espaces protégés : les changements climatiques balayeraient tout devant eux, alors à quoi bon des aires figées ?

Soyons sérieux, la biodiversité, ce tissu vivant de la planète, n'a cessé de bouger, d'affronter le changement depuis l'émergence même de la vie il y a près de 4 milliards d'années. Les changements climatiques en cours et leurs effets ne font que s'inscrire dans cette longue histoire...qui est devenue la nôtre. Raison de plus pour s'intéresser sérieusement à la biodiversité, à sa dynamique autant qu'à sa description, et pour s'engager dans des stratégies de conservation *durables*.

Des stratégies où les parcs nationaux, spécialement dans leur conception revue et corrigée par la loi du 14 avril 2006, ont un rôle crucial à jouer.

C'est ce que je vais esquisser ici.

Les parcs nationaux, instruments privilégiés de sauvegarde durable de la biodiversité

Si j'ai utilisé l'expression « tissu vivant de la planète » pour parler de la biodiversité c'est à dessein : pour mieux souligner qu'au delà de la multitude des espèces qui la composent, et de la prodigieuse diversité génétique dont celle-ci est la matérialisation en organismes vivants, la biodiversité est d'abord un réseau d'interactions complexe qui s'étale partout à la surface du globe, sur terre comme en mer ...et jusque dans nos intestins - plus de 400 espèces de microorganismes qui coopèrent avec nous !

La biodiversité, les espèces, ont besoin d'espace. Comme nous, *Homo sapiens*. Et c'est là que les problèmes commencent, car nous avons tellement besoin d'espace nous-autres 6,5 milliards d'humains – de gros consommateurs, devrais-je dire. Il n'y a donc pas de stratégie de préservation durable de la biodiversité qui ne s'inscrive dans un espace, dans la réalité des territoires. D'où l'importance cruciale des espaces protégés et particulièrement des parcs nationaux « nouvelle ère », c'est-à-dire post-2006.

Tout d'abord parce que le parc national traduit une volonté politique, l'engagement de l'Etat. Mais l'histoire nous a enseigné que, ici ou là, ce ne fut pas toujours reluisant – notamment pour les humains qui y vivaient (voir Larrère, 1997 ou Selmi, 2009).

La valeur d'un espace protégé dépend beaucoup de sa superficie : plus elle est grande mieux c'est. Mais *Homo technologicus* a de gros appétits en la matière, de sorte que la majorité des espaces protégés sont de taille plutôt modeste. Aussi est il très important de s'intéresser à la matrice où ils s'insèrent, spécialement dans le contexte actuel de changement climatique et de poursuite de l'anthropisation des eaux et des terres.

D'où l'intérêt des parcs nationaux français tels que revisités par la loi du 14 avril 2006, avec leur zonage ménageant autour des zones « cœur » - intégralement protégées – une vaste

« aire d'adhésion » où l'on implique les populations locales dans une stratégie de développement durable. Et où les collectivités territoriales, les Régions concernés s'engagent explicitement.

Ainsi, parce qu'ils assument la double exigence de préservation de la biodiversité – espèces, écosystèmes et paysages – et d'implication des humains dans le processus, les parcs nationaux sont bien une pièce-clé dans la stratégie nationale sur la biodiversité. Une stratégie qu'il leur revient de porter...avec d'autres.

Une stratégie ambitieuse pour le XXIème siècle

Oui, les réserves ne suffisent pas pour garantir une politique efficace de conservation durable de la biodiversité.

Oui, il faut s'intéresser à l'ensemble du territoire, espaces cultivés, nature « ordinaire » et zones urbaines compris.

Oui, cela concerne tout le monde, toute la société : la qualité de notre développement est liée à celle de notre environnement et aux services qu'il assure (MEA 2005).

C'est ce triple constat qui a conduit l'UNESCO, au début des années 1970, à lancer le programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB) – il eut été plus judicieux de dire « sur les humains *dans* la biosphère » - et à promouvoir dans la foulée les réserves de biosphère (plus de 530 dans le monde aujourd'hui – mais il faudrait aller y voir au plus près ! – et 10 en France, dont deux portées par des parcs nationaux : les Cévennes et la Guadeloupe).

C'est aussi ce triple constat qui doit animer l'activité des parcs nationaux...et des autres réseaux d'espaces protégés.

Le défi est tel que cela suppose une large mobilisation où les associations de protection de la nature, les gestionnaires, les communautés scientifiques intéressées et les collectivités territoriales doivent agir ensemble. Et il existe une plateforme nationale pour faciliter cela : la Fondation de Recherche pour la Biodiversité.

Et cela me conduit à répéter une idée qui m'est chère, que je défends dans l'esprit du MAB : il faut voir le réseau des espaces protégés – et chaque espace protégé – comme de grands instruments, certes de conservation de la biodiversité, mais aussi d'éducation, de formation d'écodéveloppement, et d'appui à la recherche.

D'expérimentation du développement durable à l'échelle régionale, comme le préconise la stratégie de Séville (UNESCO, 1996).

Voilà une belle ambition pour Parcs Nationaux de France !

Vers un réseau écologique national

Ce réseau d'espaces protégés, quel meilleur dispositif peut-on imaginer pour conserver la biodiversité de nos territoires ? Quel meilleur dispositif national peut-on concevoir pour observer la biodiversité, suivre sa dynamique ? Et l'ensemble des acteurs de la société peuvent s'y rencontrer, s'y impliquer. Quelle autre plateforme pour l'émergence d'une véritable science-citoyen, dont le STOC, ce suivi temporel des oiseaux communs coordonné par le centre de recherche sur la biologie des populations d'oiseaux du Muséum avec l'appui de la LPO et d'un réseau national d'un millier d'observateurs bénévoles ?

Oui, les parcs nationaux peuvent être des zones ateliers exemplaires, comme le CNRS s'efforce d'en mettre en place régionalement. Pour peu qu'ils structurent leurs relations déjà riches –cette journée le démontre et l'illustre au moins de façon « introductive » - avec les mondes de la recherche.

Des structures, avec Parcs Nationaux de France dont j'ai l'honneur de présider le Conseil Scientifique, préparées aussi à jouer un rôle pilote dans la mise en place de cette fameuse trame verte et bleue dont le Grenelle de l'Environnement a accouché.

Une trame, un réseau de corridors écologiques entre des aires protégées ouvertes sur l'espace habité qui les environne – quoi de mieux pour faire circuler et échanger idées et points de vue ? Telle est du moins l'ambition des réseaux d'espaces protégés français. La voie est tracée pour une nouvelle stratégie nationale sur la biodiversité – inscrite dans la politique de chaque Région, en attendant la montée en puissance du réseau écologique paneuropéen (conseil de l'Europe 2007) !

Références citées

Conseil de l'Europe, 2007. Le réseau écologique paneuropéen : état d'avancement. Sauvegarde de la nature, n° 146 : 116p.

Larrère, C. 1997. Les philosophies de l'environnement, PUF, Paris.

Millenium Ecosystem Assessment, 2005. Ecosystems and Human Well-being : Synthesis. Island Press, Washington DC, 245p.

Selmi, A. 2009. L'émergence de l'idée de parc national en France. De la protection des paysages à l'expérimentation coloniale. In Larrère, R., Lizet, B. et Berlan-Darqué, M. (coord.) Histoire des parcs nationaux, Editions Quae, Paris, p43-58.

UNESCO, 1996 ; Réserves de biosphère. La stratégie de Séville et le cadre statutaire du réseau mondial. Unesco, Paris, 20p